

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°2 du 9 janvier 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°9**

**INSTRUCTION N° 0-87681-2008/DEF/EMM/ORJ**

modifiant l'instruction n° 131/DEF/EMM/PL/ORA du 7 mars 2005 relative aux missions et organisation des bureaux conseils militaires.

*Du 11 décembre 2008*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».

**INSTRUCTION N° 0-87681-2008/DEF/EMM/ORJ modifiant l'instruction n° 131/DEF/EMM/PL/ORA du 7 mars 2005 relative aux missions et organisation des bureaux conseils militaires.**

*Du 11 décembre 2008*

NOR D E F B 0 8 5 2 8 8 7 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 131/DEF/EMM/PL/ORA du 7 mars 2005 (BOC, 2005, p. 2252. ; BOEM 113.12, 323.6).

*Référence de publication :* BOC N°2 du 9 janvier 2009, texte 9.

---

L'instruction n° 131/DEF/EMM/PL/ORA du 7 mars 2005 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres, rubrique « pièces jointes », corriger pour lire : « Une annexe ».
2. Dans le point 1., 3<sup>e</sup> alinéa, remplacer les mots « arrondissements maritimes de Brest et de Toulon » par « arrondissements maritimes Atlantique et Méditerranée ».
3. Dans les points 2.2.1. et 2.2.2.1., remplacer « EMM/MG/SEC/BO » par « EMM/SEC/BO », « EMM/MG/SEC/CENT » par « EMM/SEC » et les mots « les divisions ou les bureaux » par « les bureaux ».
4. Dans le point 3.2., remplacer les mots « l'arrondissement maritime de Brest » par « l'arrondissement maritime Atlantique », les mots « l'arrondissement maritime de Toulon » par « l'arrondissement maritime Méditerranée » et les mots « l'arrondissement maritime de Cherbourg (COMAR Cherbourg) » par « l'arrondissement maritime Manche - mer du Nord (COMAR Manche) ».
5. Supprimer le point 4. et renuméroter 4. l'actuel point 5.
6. Supprimer l'annexe II.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.